



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20126
16 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 16 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de démentir catégoriquement les allégations contenues dans la lettre du Représentant permanent de l'Iraq en date du 15 août 1988 (S/20122), selon lesquelles les forces de la République islamique d'Iran auraient attaqué des unités de l'armée iraquienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par
interim.

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI
